

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 9 juin 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 199, rue Principale Sud

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogations mineures concerne la construction d'un garage attenant et vise à:

- Permettre l'implantation d'un second garage attenant sur une même propriété alors que le règlement de zonage n° 901 autorise un maximum d'un garage attenant et d'un garage privé isolé par propriété;
- Permettre que la superficie du garage soit de 117 m², alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une superficie maximale de 60 m²;
- Permettre l'implantation d'un garage attenant à une distance de 1,55 m de la ligne latérale droite de lot, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge latérale minimale de 1,8 m pour un mur avec ouverture.

Ladite séance sera possiblement tenue sans présence du public, en raison de l'état d'urgence sanitaire. Afin de permettre aux personnes intéressées de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Ville met en place les mesures temporaires suivantes : Tout commentaire pourra être transmis par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca, ou au moyen d'une lettre devant être reçue dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson (QC) J5B 2B2, et ce, en tout temps avant le début de la séance. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Tout intéressé pourra également se faire entendre par le Conseil lors de la diffusion de la séance en direct en adressant ses commentaires via le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>. Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour ces demandes de dérogations mineures.

Donné à Delson, ce 15 mai 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier